

NOTE INFORMATION

Chers Clients,

Pour faire suite aux dernières annonces gouvernementales, vous devrez nous présenter votre pass sanitaire à votre arrivée à la résidence, une seule fois pour l'ensemble de votre séjour.

À noter :

- ✓ Une fois que les clients se seront présentés à l'accueil, un bracelet individuel leur sera fourni pour profiter des installations. Il sera valable pour l'ensemble du séjour.
- ✓ Le pass sanitaire sera demandé aux adultes uniquement et pour les enfants de plus de 12 ans à compter des arrivées du 31 juillet 2021

POUR OBTENIR UN PASS SANITAIRE

3 preuves sont possibles :

- un QR code attestant du schéma vaccinal complet*
- un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h*
- un certificat médical de rétablissement de la Covid-19*

Nous invitons les clients à être vigilants quant aux consignes sanitaires renforcées qui peuvent être appliquées localement.

Pour plus d'informations concernant les mesures permettant de faire face à la reprise de l'épidémie, veuillez consulter les informations gouvernementales disponibles en [cliquant ici](#).

Au plaisir de vous accueillir en toute sérénité !